



Union Sportive du Vésinet – Section Tennis – Saison 2024-2025

Stade des Merlettes - 78110 Le Vésinet

Accès aux courts extérieurs et couverts toute l'année

Tél : 01 39 52 27 20

Mail : secretariat@usvtennis.fr

Inscriptions et réservations sur site du club (www.usvtennis.fr) et sur application Android

Nom de Famille :

Adresse :

Téléphone : **E-mail :**

	Prénom des adhérents	Date de naissance		Code cotisation	Code école
1					
2					
3					
4					
5					

Code		Nbre	Tarif €	Total Cotisation
Cotisation annuelle - Du 01/09/2024 au 31/08/2025				
24	Jeune de 4 à 6 ans (né en 2019/2020/2021)		130
21	Parent d'enfant inscrit au mini tennis – (accès au mini tennis)		50
23	Jeune de 7 à 10 ans (né en 2015/2016/2017/2018)		180
22	Jeune de 11 à 25 ans (né entre 2000 et 2014)		245
20	Senior (né en 1999 et avant)		385
25	Famille (couple avec 1 ou 2 enfants nés en 2005 et après)		890
27	Famille (couple avec 3 enfants ou plus nés en 2005 et après)		945
Cours collectifs pour Adultes				
Adhérents				
10	Cours Adulte – (1h – 4 par court)		485
11	Cours Adulte en extérieur – (1h30 – 2 courts – 4 par court)		395
12	Cours Adulte en extérieur- (1h – 4 par court)		395
Adhérents Compétition				
15	Pôle Compétition Adultes (1h30 – 2 courts – 4 par court)		290
Cours collectifs pour Jeunes				
Adhérents				
1	Mini Tennis – né en 2019 et après - (1h – 8 enfants)		325
2	Mini Tennis Avenir – né entre 201 et 2021 – (2 fois x 1h)*		620
3	Ecole - (1h - 6/7 enfants par court)		345
4	Ecole courts en extérieur – (1h - 6/7 enfants par court)		285
5	Ecole Entraînement Plus (2 fois x 1h)		665
Adhérents Compétition*				
31	Groupe Avenir Jeunes (2 fois 1h30 – 2 courts – 4 par court)*		705
35	Groupe Avenir Jeunes (2 fois 1h30 – 2 courts – 4 par court) + EPS*		760
32	Pôle Elite (3 fois 1h30 ou 2 fois 1h30 + 1h)*		735
36	Pôle Elite (3 fois 1h30 ou 2 fois 1h30 + 1h) + EPS*		790
* inscription uniquement sur sélection du responsable de la compétition				

DON (facultatif) - déductible à 66% de vos revenus imposables

Détails du règlement - si Chèque : à l'ordre de l'USV section Tennis				Total
Type :	Montant	Emetteur	N° chèque	
<input type="checkbox"/> CB
<input type="checkbox"/> Chèque(s)	
<input type="checkbox"/> Espèces	
<input type="checkbox"/> Prélèvement (s)	

Une **photo d'identité** est demandée pour le contrôle de l'accès aux courts (**l'ajout de la photo se fait directement depuis l'espace adhérent**)

La licence 2025 de la FFT est une redevance obligatoire et n'est pas déductible. Elle sera disponible sur l'espace FFT de l'adhérent. Les adhérents à l'USV Tennis sont automatiquement licenciés et couverts par l'assurance fédérale. Aucun remboursement ne sera effectué en cours de saison

Date :

Signature :